

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE
COLMAR
2, Rue DE LA CAVALERIE
68021 COLMAR

AVIS DE CLASSEMENT

L'Officier du Ministère Public

à

Maître Yohan DEHAN
174 Rue de Courcelles
75017 PARIS

Références à rappeler : RO
AFM :

Rédacteur :

Maître,

J'accuse réception de votre requête adressée à notre service concernant la contravention majorée à l'encontre de monsieur :

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **013322 CONDUITE D'UN VEHICULE AVEC UNE CONCENTRATION D'ALCOOL PAR LITRE D'AU MOINS 0,50 GRAMME DANS LE SANG OU 0,25 MILLIGRAMME DANS L'AIR EXPIRE ART.R.234-1 §1 2°, ART.L.234-1 §1 C.ROUTE. ART.R.234-1 §1 AL.1,§III C.ROUTE.**
Infraction(s) relevée(s) à **MUNSTER(68140), 42. RUE DE COLMAR**, en date du **23/11/2016 à 15h30**, par procès verbal n° _____ dressé par **GIE** _____, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

Après examen du dossier, je vous informe que le Ministère Public renonce à l'exercice des poursuites, en raison d'une erreur matérielle sur le procès-verbal.

Toutefois, l'infraction étant parfaitement caractérisée, je l'invite, donc, à l'avenir, à respecter la réglementation en vigueur.

Veillez recevoir, Maître, mes salutations distinguées.

Fait à COLMAR, le 01/02/2018

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

